



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 JANVIER 2020

Date de convocation
15/01/2021

L'an 2021, le 21 JANVIER à 20 h
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

Date d'affichage de la délibération
25/01/2021

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Jacques TIMMERMAN, Patricia BESNIER, Benoît ANGELO

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Absents excusés : Virginie HOUDOIN (problème de connexion), Aurélien DELHOMMEAU

Procurations :

Néant

Secrétaire de Séance :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

- Présentation du CISPD et de la participation citoyenne par Didier BAZOT
- Désignation élu référent sécurité routière
- Reversement participation élections
- Questions diverses

Approbation, à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2020

Délibn°21-01-21-01

Participation citoyenne

Monsieur Didier BAZOT, coordonnateur CISPD de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, a présenté aux conseillers le projet de Participation Citoyenne.

La participation citoyenne s'inscrit dans :

- Une démarche de prévention de la délinquance.
- Une complémentarité de l'action de la gendarmerie nationale
- la mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien
- Une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.
- L'association des habitants à la protection de leur environnement

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Calendrier : - Susciter l'adhésion en organisant une réunion publique - Communiquer sur la signalétique - Entretenir le lien social avec des bilans réguliers

Suite à l'intervention de Mr BAZOT Didier, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de la participation citoyenne sur la collectivité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et Madame Le Maire a signé les documents afférents à ce dossier.

Délibn°21-01-21-02

Désignation élu référent sécurité routière

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture nous invitant à nommer un référent sécurité routière au sein de notre collectivité.

Le rôle consiste à :

- Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux.
- Diffuser les informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer :

Titulaire : Mme RIBOT Sylvie

Suppléant : Mr CARTIER Laurent

Délibn°21-01-21-03

Reversement participation élections municipales

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Etat a versé des indemnités à la commune pour l'organisation des élections municipales, à savoir 306.16 €.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de reverser à

Madame Sonia BOUCONTET, secrétaire de Mairie, qui en assure le travail, 80 %
soit 244.93 € CSG et RDS = 225.92 euros

Madame THIERY Isabelle, adjoint administratif, 20 %
soit 61.23 € - CSG et RDS = 56.47 euros

Informations diverses

Pétition des riverains Rue des Lys, Rue des Lilas et Rue des Jonquilles : Madame Le maire donne lecture de pétition reçue en mairie le 28/12/2020 concernant la vitesse excessive.

Les élus sont conscients de la vitesse sur toutes les entrées du bourg.

Madame Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible d'installer des coussins berlinois, interdit depuis

2009 sauf sur les zones à 30 km/h. Il n'est pas possible de limiter à 30 km/h cette portion car la distance limitée, serait alors trop longue.

Madame PLASSAIS Nathalie demande pourquoi les panneaux d'agglomération ont été reculés d'autant. En réponse, l'intention était sûrement de faire ralentir. Toutefois, on peut remarquer que cela n'a pas beaucoup d'impact car la ligne droite est trop longue.

La meilleure solution serait que chacun respecte le code de la route.

Une étude globale sur le problème de vitesse sur la commune est en cours.

Rue de la Pelleterie – Ecluse RD 53

Suite à la réunion en concertation avec les riverains, la communauté de Communes de Sablé et le Conseil Départemental, le plan a été transmis au Conseil Département pour avis.

Le Conseil Départemental a émis un favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de prescriptions. Un nouveau plan doit être établi par le bureau d'études de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, en tenant compte des observations afin que le Conseil Départemental le valide. Le dossier a été transmis à ce service fin décembre 2020.

Bulletin municipal et carte de vœux

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le bulletin municipal (173 €) et les cartes de vœux (180 €) ont été distribuées par les services de la Poste.

Lotissement Champs Buissons

Suite à la réunion de mi-janvier, les travaux doivent débuter mi-février. 4 prescriptions sont à respecter pour les fossés et le débusage, prescriptions faites par la police de l'eau. L'ouverture du chantier est conditionnée à l'exécution de ces prescriptions.

Travaux pour installation machine à pain à la Chapelle du Chêne

Madame Le maire informe que les devis de EURL LEBRETON 2099 € HT soit 2 518.80 € TTC, consuel compris et le devis de EURL Thomas BOUVET pour un montant 225 € HT soit 270 € TTC.

Commission fleurissement

Un rendez-vous est programmé le 1^{er} février à 16 h avec un pépiniériste afin d'étudier les plantations Rue des Sapins, autour de l'église et à la Croix Rue de la Chapelle du Chêne.

Pour information, un devis est également en cours pour la réalisation d'une fresque à l'école.

Rue des Bigottières

Madame PLASSAIS fait part que des voitures venant de la rue des Bigottières ne font pas le tour de l'église pour prendre la direction de Louailles. Il faudrait revoir la signalisation car elle n'est pas très visible et vérifier le positionnement du panneau d'interdiction de tourner à gauche.

Réunion projet panneaux photovoltaïques parcelle appartenant à la communauté de Communes de Sablé situé sur la commune de Vion

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Michel JUDALET a assisté à la présentation du projet panneaux photovoltaïques. Une demande est en cours afin que la zone de l'ancien terrain de motocross soit incluse dans le projet avec la communauté de communes de sablé. Il y aurait nécessité d'une division parcellaire.

Réunion avec Mr Hennebert, conseiller en énergie partagé

Monsieur Hennebert est venu présenter le bilan énergétique des bâtiments communaux, les travaux à prévoir, classés par priorité, afin d'optimiser les dépenses énergétiques.

Une prochaine réunion avec la commission travaux est prévue le Lundi 1^{er} février à 16 heures à la mairie de Vion afin d'étudier les travaux à prévoir, l'école primaire est ciblée, notamment par le changement de la chaudière à fioul et l'isolation du bâtiment...

Immeuble 1 impasse de la Place

Madame le Maire informe que le dossier est en cours. Un maître d'œuvre est venu visiter la maison le 18 janvier 2021. Un relevé topographique est prévu le lundi 25 janvier afin que des plans du projet puissent être présentés lors de la prochaine réunion de conseil.

Eglise

Suite à avis du cabinet Ecaumex, il serait souhaitable d'établir un diagnostic et de poser des témoins sur les fissures.

PLUIH

Madame Le Maire informe que les conclusions avant approbation du PLUIH seront données le 9 février par les services de l'Urbanisme.

Madame Le Maire informe que le rapport et les conclusions de l'enquête publique sont en mairie. 12 remarques pour la commune de Vion.

Ecole

Madame Le maire informe le conseil municipal du nouveau protocole sanitaire pour le restaurant scolaire. Pour notre école, il n'y a pas de réel changement puisque nous avons gardé le protocole renforcé de mai 2020.

Contrat aidé

Depuis la Covid-19, la collectivité avait recours à des agents intérimaires pour renforcer l'équipe afin de pouvoir appliquer les protocoles sanitaires en vigueur, et surtout la mise en place de 2 lieux de restauration qui mobilisent plus de personnel.

Les frais de personnel pour les personnes intérimaires s'élevaient à 320 €/semaine. Il a donc été décidé de recruter un contrat aidé à raison de 20 heures hebdomadaire pour un coût restant à charge de la commune de 439 € par mois.

Remarques

Monsieur TIMMERMAN renouvelle sa demande qui a déjà été stipulée et mentionnée dans le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre, pour le fleurissement, « il est d'accord mais il faut faire attention au coût d'entretien. Il informe qu'il y a des plantes adéquates qui demandent peu d'entretien et qui sont aussi jolies ».

Monsieur JUDALET fait remarquer qu'une commune doit vivre et s'embellir, un village doit être plaisant et Mme PLASSAIS a ajouté qu'il est de bons sens de faire attention au budget.

A propos de l'entretien des Landes ces mêmes remarques apparaissent déjà dans le compte-rendu du 7 novembre 2020, Monsieur TIMMERMAN demande également la préparation du cahier des charges pour la prochaine location des Landes de novembre 2021. Il faut trouver une solution pour le mettre en application. Il demande également que ce cahier des charges soit lu en réunion de conseil municipal.

Daniel REGNER propose de renvoyer un exemplaire du cahier des charges accompagné d'un courrier à tous les locataires actuels et de l'envoyer également à tous les conseillers municipaux pour information. Cette requête a été approuvée.

Antenne Chemin de Primours

Madame Le maire informe le conseil municipal que le collectif contre l'antenne a fait une réponse au mémoire établi par le cabinet SOFIGES, représentant de la commune.

Visioconférence

Madame Le Maire procède à l'appel à chaque début de séance afin de vérifier que le conseil

municipal est au complet et afin d'identifier les personnes en dehors du conseil qui assistent à la réunion (notamment les journalistes). Une personne était connectée mais non identifiable. Ceci n'est pas normal dans la mesure où en présentiel cette personne serait visible.

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux de passer en mairie signé les comptes-rendus.

Prochaine réunion de conseil municipal prévue le LUNDI 22 Février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures